

# Les portes automatiques d'accès du stationnement

Afin d'assurer un bon état de fonctionnement, les portes automatiques et les barrières d'accès font l'objet d'un contrat d'entretien par un prestataire extérieur. Les coordonnées de cette entreprise vous sont communiquées par votre agent de proximité ou l'agence Eure habitat dont vous dépendez.

Conformément à la réglementation, les portes automatiques font l'objet de visites de maintenance régulières.

Tous les parkings dont l'accès est sécurisé par des portes automatiques sont réservés aux locataires de la résidence autorisés à stationner.



## Conseils !

- Attendez l'ouverture complète de la barrière automatique avant de passer,
- Ne laissez pas de jeunes enfants jouer avec les portes,
- Signalez à l'agent de proximité toute anomalie de fonctionnement,
- Ne gênez pas le bon fonctionnement des portes ; un usage anormal de la porte peut provoquer une panne.

## Que faire si la porte en panne est fermée :

- Reportez-vous aux consignes de sécurité affichées à l'intérieur, dans les locaux.
- Activez le système de manœuvre manuel.
- Appelez l'entreprise en charge de la maintenance dont les coordonnées sont inscrites sur la porte et avisez votre agent de proximité.